



LYCÉE MOLIÈRE/ RIO DE JANEIRO/BRÉSIL

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT 2024 DES PERSONNELS DETACHES (ANCIENNEMENT APPELES « RESIDENTS »).

POSTE VACANT AU LYCEE MOLIERE DE RIO DE JANEIRO AU 1^{ER} AOUT 2024

Un poste de professeur des écoles, à pourvoir au 1^{er} Aout 2024

- Descriptif du poste :

Assurer les services d'enseignement des compétences et programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, selon les besoins du service de la Petite section au CM2. Participer aux concertations avec les équipes pédagogiques, aux conseils de maîtres, de cycles, et à toutes les rencontres avec les parents d'élèves organisées par l'établissement.

Développer des projets pédagogiques avec sa classe et participer à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement. S'intégrer dans une dynamique d'équipe et participer à la réflexion pédagogique spécifique à un établissement biculturel conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

Inscrire sa pratique dans le cadre du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

- Type de contrat :

Les personnels détachés sont recrutés sur contrat par le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sur proposition du chef ou de la cheffe d'établissement après avis de la Commission consultative paritaire locale (CCPL). Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché sur contrat auprès de l'AEFE qui le rémunère, pour une période de trois ans, renouvelable une fois pour une durée identique.

- Temps de travail

Temps plein premier degré, 27 heures hebdomadaires, incluant des heures de concertation (24 heures hebdomadaires d'enseignement et 108h annualisées).

- Profil du candidat Diplôme(s) requis :

Concours de professeur des écoles.

Être titulaire de la fonction publique française.

Appartenir au corps d'enseignant du 1er degré.

Parfaite maîtrise de la langue française orale et écrite.

Bonne connaissance du système éducatif français.

Capacités d'adaptation, sens du contact.

Polyvalence.

Bonne maîtrise des outils et applications numériques usuelles.

Un intérêt particulier sera porté aux dossiers de candidats disposant d'une expérience de formateur, d'une expérience dans les dispositifs de prise en charge d'élèves à besoins particuliers.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à consulter en premier lieu sur le site de l'AEFE les [conditions et modalités de candidature](#). Pour connaître les conditions de vie et d'exercice au Brésil, les candidat(e)s consulteront utilement le [dossier pays et les Conseils aux voyageurs](#) du site France Diplomatie ainsi que les sites de l'[Ambassade de France au Brésil](#) et du [Consulat de France à Rio](#).

Rappel : ce contrat prend effet **au 1^{er} Aout 2024**

PRIORITES DE RECRUTEMENT FIXEES PAR L'AEFE

Priorité 1

Les titulaires non détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an dans l'établissement. Cette situation s'apprécie à la rentrée 2023. Les enseignant(e)s de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire.

Priorité 2

Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration et expatriés des pays touchés par une mesure de carte des emplois. Les ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France (lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement) qui sont établis dans le pays ou justifient d'un suivi ou rapprochement de conjoint à la date de la CCPL.

Priorité 3

Les conjoint(e)s des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements de l'AEFE (EGD et conventionnés), des personnels expatriés du MEAE y compris

ceux nouvellement nommés. (C'est la notion de conjoint qui doit être retenue et non le statut de celui-ci).

Priorité 4

Les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local dans l'établissement (contrat à temps incomplet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'une durée minimale de 15 jours ouvrables).

Priorité 5

Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2024 (dans un autre pays que celui ou ils exercent).

Sont ensuite étudiées toutes les autres candidatures.

Le [dossier de candidature est à télécharger ici](#)

PIECES DU DOSSIER

- [Dossier de candidature AEFE](#) rempli et signé par le ou la candidat(e)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation manuscrite
- Copie de diplômes d'enseignement supérieur
- Copie de l'arrêté de titularisation
- Copie d'écran de la fiche de synthèse IPROF
- Copie du dernier arrêté de promotion
- Copies des derniers rapports d'inspection existants, PPCR, rapport de visite ou compte rendu de rendez-vous de carrière
- Copie d'une pièce d'identité (CNI...)
- Justificatif de suivi de conjoint (si le conjoint justifie à la date de la CCPL d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- Copie du contrat en cours (agent(e) relevant de l'AEFE)
- Copie de l'arrêté de détachement (uniquement pour les personnels en détachement)
- Copie des attestations (langues, certification, etc...) mentionnées dans le CV
- Tout document pouvant soutenir la candidature.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ETUDIÉS.

**Le dossier complet est à déposer
uniquement par voie électronique en suivant le lien :**

https://script.google.com/macros/s/AKfycbw2Klf3OhP9yvAp2LOYAUsf-ceN00VGDwW5Vd-zMyQJ53mmEh2k9ce8gHKa96p1v_Mu/exec

en un seul fichier* nommé selon la nomenclature suivante :
2024_RIO DE JANEIRO_PROFECOLE_NOM_Prenom

* Vous pouvez utiliser des applications en ligne (Smallpdf ; PDFMerge) ou le logiciel PDFtk (PDF Toolkit free) dont vous obtenez une version gratuite sur internet :

- sélectionner tous les fichiers PDF avec le bouton "Add PDF"

- vous pouvez modifier l'ordre des fichiers en les tirant vers le haut ou le bas de la liste

- sauvegarder le fichier unique, cliquer sur "Create PDF".

CALENDRIER ET OPERATIONS DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

19 décembre 2023 : mise en ligne sur le site de l'AEFE de la liste des postes vacants et susceptibles de l'être, ainsi que des documents permettant de préparer le dossier de candidature.

Jusqu'au 14 février 2024 à minuit heure du Brésil : date limite de dépôt des candidatures. L'établissement adresse un accusé réception des dossiers à l'adresse électronique saisie dans le dossier.

Le 4 mars 2024 : réunion de la commission consultative paritaire locale de recrutement des détachés (CCPL Brésil).

À partir du 4 mars 2024 : le chef d'établissement adressera par courriel au ou à la candidat(e) retenu-e sur un poste vacant une proposition de recrutement après avis de la CCPL, dans l'ordre du classement.

Le ou la candidat(e) disposera d'un délai de 48 heures pour accepter définitivement le poste et renvoyer, complétés et signés, les documents qui lui seront adressés. Le ou la candidat(e) répondant positivement ne peut plus accepter d'autre proposition.

En cas de refus ou d'absence de réponse, le chef d'établissement s'adressera au ou à la candidat(e) suivant(e) qui disposera d'un délai de 24 heures pour répondre à la proposition de poste.

L'ensemble des candidat(e)s sera informé des suites données à leur candidature.

Après accord du candidat :

- La proposition de recrutement sera transmise à la DRH de l'AEFE qui validera la candidature et demandera au ministère d'origine, le détachement du candidat auprès de l'AEFE
- L'établissement communiquera, par courriel, l'ensemble du dossier de prise en charge administrative et financière.

Le ou la candidat(e) n'est définitivement recruté·e que lorsque son détachement est accordé par l'éducation nationale, ou toute autre administration d'origine, et que son contrat est signé par les deux parties.

Pour toute question relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger, consultez [la note de service du 11/08/2023 parue au BO du 31 Aout 23.](#)

L'AEFE met en œuvre une politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La CCPL veillera à l'absence de toute discrimination et à l'égalité de traitement des dossiers femmes-hommes.